

Offre d'emploi (CDD - Renfort)

Chargé(e) de mission Schéma de Cohérence Territoriale

Évolution du SCoT avec la Loi Climat & Résilience

Le **Syndicat Mixte du SCoT des Vallons de Vilaine** accompagne le développement d'un territoire composé de 2 intercommunalités (38 communes) en Ille et Vilaine (Bretagne) rassemblant environ 80 000 habitants. Outre le Schéma de Cohérence Territoriale (dernière approbation datant de février 2019), le syndicat mixte s'est attaché à développer une offre d'accompagnement des communes au travers d'un Conseil en Urbanisme Partagé (prestation AMO pré-opérationnelle et opérationnelle) et l'instruction du Droit des Sols.

Au niveau du Schéma de Cohérence Territoriale, au regard des évolutions nécessaires d'ici la fin de la mandature pour intégrer la Loi Climat & Résilience, et éventuellement se mettre en compatibilité avec le SRADDET, les **membres du syndicat mixte ont décidé d'engager une réflexion pour mesurer l'impact de ces lois/documents sur le SCoT et les PLU(i) des communes. L'objectif étant de disposer d'une analyse en vue d'une posture sur la procédure d'évolution du SCoT pour à minima intégrer la Loi Climat & Résilience.**

Ainsi, au regard de :

- La **modification du SCoT des Vallons de vilaine** en cours au sujet d'une modification des enveloppes à vocation économique et du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)
- La **mise en place d'indicateurs et d'un observatoire** dans la perspective de **l'évaluation du SCoT** du Pays des Vallons de Vilaine d'ici 2025
- Un travail d'analyse sur **la mise en compatibilité du SCoT des Vallons au regard du SRADDET de la Région Bretagne**. Mise en compatibilité à intégrer lors de la prochaine révision du SCoT. L'analyse en cours ayant pour objectif d'évaluer la « hauteur de la marche » entre l'état actuel du SCoT des Vallons de Vilaine et les règles du SRADDET qui lui seront imposées, et d'accompagner le territoire sur l'intégration de ces règles dans le SCoT.
- La **mise en place de la Conférence des SCoTs** suite à la **Loi Climat et Résilience** qui va notamment participer à la modification du SRADDET du Conseil Régional de Bretagne pour intégrer le volet « ZAN »
- La prise en compte et la **déclinaison dans le SCOT de la Loi Climat & Résilience d'ici 2026** au regard du SRADDET modifié d'ici 2024 et dans le but de préciser notamment les enveloppes dans les documents locaux d'urbanisme au plus vite.

Le Syndicat Mixte du SCoT des Vallons de Vilaine recherche pour une durée minimale de 6 mois un(e) chargé(e) de mission « SCoT » pour animer cette réflexion d'ici fin 2022 / début 2023.

Missions

Sous la responsabilité du Directeur du Pays des Vallons de Vilaine, **le ou la chargé(e) de mission Schéma de Cohérence territoriale assure les missions suivantes :**

- Suivi des travaux de la conférence territoriale des SCoTs de Bretagne – Préparation de note ; rendu et vulgarisation des échanges ; Mise en perspective au regard du SCoT des Vallons de Vilaine
- Suite et fin de l'analyse pour la mise en compatibilité SCoT des Vallons de Vilaine avec le SRADDET Bretagne
- Vérification, analyse et traitement des données du Mode Occupation du Sols (livraison 2nd semestre 2022)
- Accompagnement du groupe de travail « SCoT et Évolution »
- Suivi procédure modification du SCoT des Vallons de Vilaine actuellement en cours

Par ailleurs, le/la chargé(e) de mission SCoT pourra être mobilisé(e) pour :

- L'accompagnement des communes dans leurs procédures de modification / révision de leurs documents d'urbanisme (rôle de PPA)
- La participation aux travaux et réflexions de l'InterSCoT d'Ille et Vilaine
- Le suivi des sujets en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale

Au regard des suites données par le Syndicat mixte (fin 2022 / début 2023) sur l'évolution souhaitée pour le SCoT des Vallons de Vilaine (procédure ; échéancier ; ...), ce poste pourra évoluer sur une mission permanente.

Profil et compétences

Aptitudes professionnelles :

Qualités relationnelles et rédactionnelles ; connaissances en droit de l'urbanisme et de la planification urbaine ; connaissance des enjeux, dispositifs et acteurs de l'aménagement.

Capacité à mobiliser, à fédérer, à animer.

Connaissance du fonctionnement des collectivités.

Maîtrise des logiciels géomatiques.

Prérequis et compétences :

Issu(e) d'un Bac + 5 (Master aménagement ou urbanisme), et professionnel des métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Conditions de travail

Employeur : Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine

Lieu de travail : 12 rue Blaise Pascal – ZA La Lande Rose – 35580 Guichen - Ille-et-Vilaine (35)

Poste à pourvoir : le 1^{er} septembre 2022

Type de recrutement : CDD – 6 mois

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires (organisation sur 39 heures / semaine ouvrant droit à des jours de RTT – 2 jours par mois)

Rémunération : selon expérience

Renseignements et candidatures (CV et lettre de motivation) : Pierrick ALLARD – p.allard@paysdesvallonsdevilaine.fr – 02 99 57 08 73